

divinité du Christ, au moyen des actes mêmes et des discours du Seigneur, ne peut-on pas dire que les faits racontés dans le quatrième Evangile ont été inventés en tout ou en partie, en manière d'allégories ou de symboles doctrinaux, et que les discours du Seigneur ne sont pas proprement et véritablement ceux du Seigneur lui-même, mais des compositions théologiques de l'écrivain, bien que placées dans la bouche du Seigneur ?

Réponse. — Non.

Le 29 mai de l'an 1907, dans l'audience gracieusement accordée aux deux Révérendissimes consultants secrétaires, le Saint-Père a ratifié les susdites réponses et prescrit de les publier.

FULCRAN VIGOUROUX, prêtre de Saint-Sulpice,
LAURENT JANSSENS, de l'Ordre de Saint-Benoît,

Consulteurs secrétaires.

FAVEURS SPIRITUELLES

L'office de la Sainte Vierge en langue vulgaire. — Mgr l'archevêque de Malines exposait dernièrement à la Congrégation des Indulgences la question suivante :

Dans plusieurs Communautés à vœux simples de son diocèse, le petit office de la Sainte Vierge est récité en langue vulgaire, même en commun et en public. Les membres de ces couvents ignorant le latin et ne pouvant guère se plier à réciter l'office dans cette langue ; d'autre part, le décret du 18 août 1903 ne concédant, que pour la récitation privée, des indulgences du petit office en langue vulgaire ne serait-il pas désirable d'étendre ces indulgences à la récitation même faite en commun ?

Le 18 décembre 1906, la question a été ainsi tranchée : La récitation du petit office de la Sainte Vierge doit être regardée